

AVIS DE COURSE



Epreuve : régates de Ligue Dériveurs Double

Niveau : 5A

Date : 3 avril 2022

Support / Classe : 420 / 470 / IND

Club : Club Voile Saint Quentin

Lieu : Ile de loisirs St Quentin en Yvelines

1. La régates sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

2. Publicité :

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (DP)

3. Admissibilité :

3.1 La régates est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux de la classe : **420 / 470 / autres dériveurs doubles**

3.1.2 Tous les bateaux en Inter-séries : **420 / 470 / autres dériveurs doubles** si le nombre de bateaux insuffisant pour un classement par série.

4. Inscriptions :

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

Sa licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité

- Le certificat de jauge ou de conformité

5. Droits à payer : néant

6. Programme :

Confirmation des inscriptions : **de 09h à 10 h.**

Signal d'avertissement de la première course à : **10 heures 30**

Remise des prix prévue : A l'issue des courses en fonction des conditions sanitaires

7. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

8. Communication radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. Décision de courir :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

10. COVID 19 :

Les consignes de la FFVoile, en vigueur au moment de l'épreuve, s'appliqueront à l'ensemble des coureurs, accompagnateurs et bénévoles.

Le Pass Vaccinal (> 16 ans) et/ou Pass sanitaire (12 à 15ans) pourra être demandé. Les gestes

Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

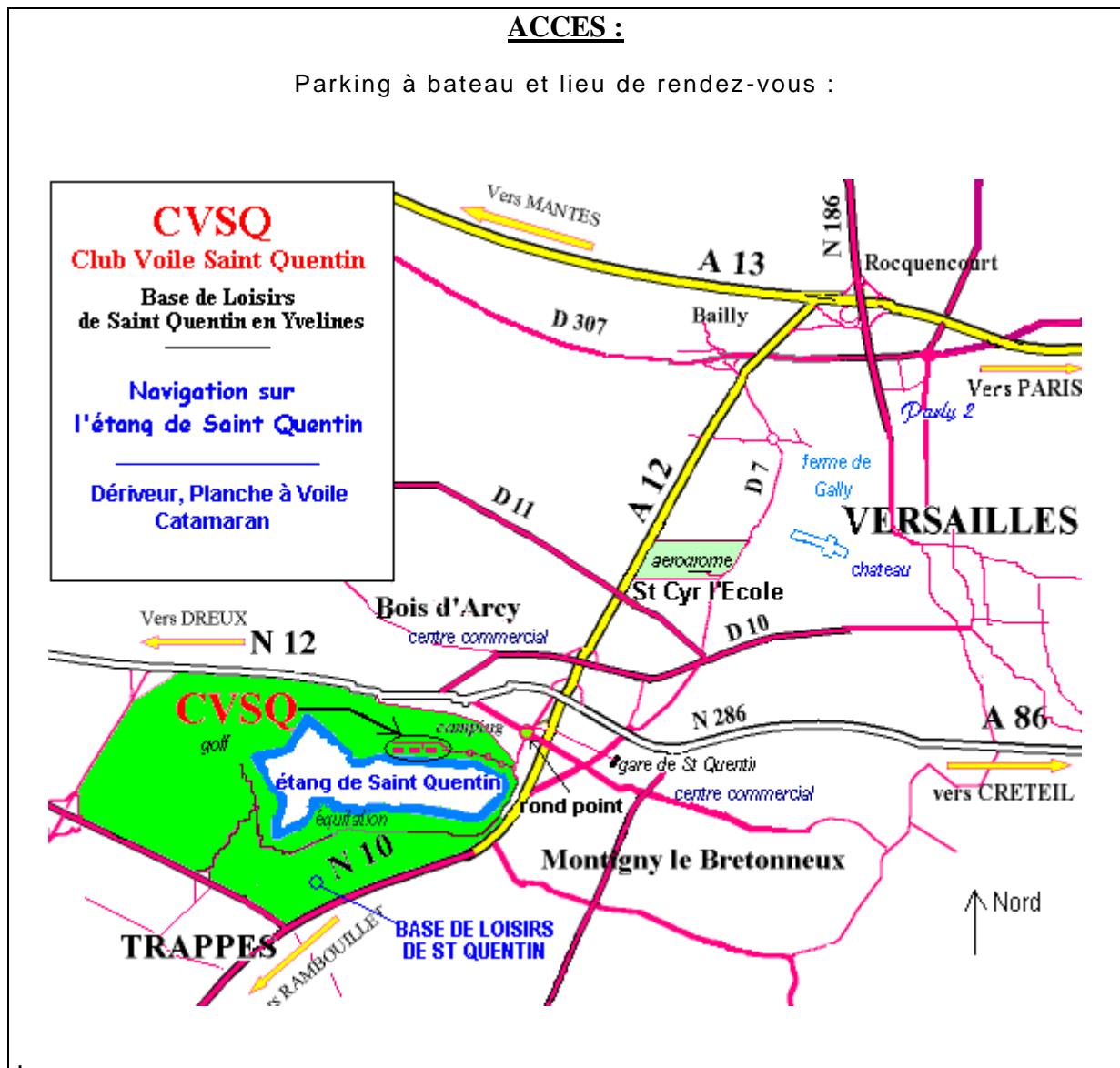
email: contact@cvsq.fr <http://www.cvsq.fr>

barrières devront être respectés.

Dans ce contexte incertain le CVSQ s'efforcera de vous accueillir au mieux, selon les consignes sanitaires applicables, le club house et les vestiaires pourront rester fermés.

En cas de suspicion de Covid-19, il est demandé aux coureurs/accompagnateurs de renoncer à venir participer à la régates.

Le CVSQ ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid 19, le CVSQ et ses représentants ne pourront être tenus responsables.



Club Voile St Quentin
Ile de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines

Accès :
Autoroute A 12
Sortie Saint Quentin
Ou A 86 puis N 286.
(au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé
sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux
La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

